



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Physique

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Établissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Physique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008744

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Moufia (commune de Saint Denis) et IFM Mayotte.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Physique* est une formation généraliste qui permet d'acquérir les compétences nécessaires pour poursuivre des études dans les domaines de la physique et de l'ingénierie au niveau master, ou en école d'ingénieur. Il s'agit d'une formation qui s'adresse préférentiellement à des bacheliers scientifiques. L'accès à la spécialisation « Physique » se fait via les portails de première année « Mathématiques Physique Chimie » ou « Physique Chimie Géosciences ». Aux enseignements propres à la discipline viennent s'ajouter des enseignements complémentaires (anglais, informatique, méthodologie) ainsi qu'un accompagnement à la préparation du projet professionnel. Il n'y a qu'un seul parcours mais le choix des options permet de privilégier une orientation disciplinaire en physique, ou une orientation « enseignement ».

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le programme de la mention *Physique* permet d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires dans le domaine disciplinaire concerné, tout en donnant une place importante aux enseignements complémentaires (anglais, informatique, méthodologie, projet professionnel). Mais cela se traduit au final par un volume d'heures de présence important, supérieur à 2000 heures sur l'ensemble des trois années, ne privilégiant pas le travail personnel. Malgré ce volume d'enseignement important, la proportion des enseignements pratiques (travaux pratiques) reste faible, alors

que le champ disciplinaire concerné (*Physique*) devrait au contraire favoriser les enseignements pratiques. L'organisation de la formation sur les trois années est cohérente, mais le dossier laisse transparaître un manque de lien entre le programme de la première année (portails d'entrée en licence) et le programme proposé au sein de la mention en deuxième année. Enfin il ressort que, pour une formation concernant une discipline très expérimentale, l'absence d'unité d'enseignement (UE) de stage délivrant des crédits européens (European Credits, EC), même optionnelle, est regrettable.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite existent, et sont utilisés. La prise en compte des cas particuliers (handicap) est réelle. Toutefois, l'ensemble des actions mentionnées dans le dossier se situe essentiellement au niveau de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR), de sorte que l'investissement réel au niveau de la mention est difficile à évaluer. Les dispositifs d'aide à la réussite semblent toutefois donner des résultats mitigés, avec un taux de réussite en première année faible. Cela se traduit par de faibles effectifs en deuxième et troisième années de la mention *Physique*. Les taux de réussite en deuxième et troisième années sont très bons.

Malgré un manque certain d'informations concernant le devenir des étudiants, il ressort du dossier qu'à l'issue de la licence les étudiants poursuivent tous leurs études dans la discipline, soit en master, soit en école d'ingénieur. Les opportunités de s'informer et de préparer le projet professionnel sont bien mises en avant comme par exemple le dispositif CESAME (Certificat de l'Enseignement Supérieur pour l'Accès au Monde de l'Emploi), mis en place par l'établissement, aidant les étudiants à accéder plus facilement au monde du travail après l'obtention de leur diplôme.

Le pilotage de la mention se fait par le biais de responsables d'années, secondés dans leur tâche par les responsables d'unité d'enseignement, l'ensemble étant dirigé par le responsable de formation. Ce pilotage est complété par la mise en place d'un conseil de perfectionnement où sont impliqués des industriels et des représentants des collectivités locales. La prise en compte des évaluations faites par les étudiants est difficile à évaluer et au final le pilotage de la mention est cohérent mais perfectible. De manière générale, il ressort du dossier un certain nombre d'incohérences, au sein même du dossier ou entre celui-ci et certaines annexes (Annexe Descriptive au Diplôme, fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles) ainsi qu'un problème de comptabilité des crédits européens (European Credits, EC) ne permettant pas, au vu du dossier, d'obtenir les 180 ECTS exigés.

- Points forts :

- L'offre de formation est très complète et recouvre l'ensemble des compétences attendues dans une telle formation.
- Les actions d'accompagnement et d'aide à la réussite sont bien développées et le taux de réussite est élevé en deuxième et troisième années.
- Une bonne cohérence entre cette formation et les possibilités de poursuite d'études dans la discipline.

- Points faibles :

- Un dossier présentant beaucoup d'imprécisions, voire d'incohérences, rendant l'évaluation difficile, surtout au niveau des actions menées au niveau de la mention.
- Un manque de lien entre la première année (L1) et les deux autres années de la mention.
- La formation ne propose pas d'UE de stage avec ECTS, même optionnelle, et la part des enseignements pratiques pourrait être accentuée, compte tenu de la spécificité de la discipline.
- Une incohérence au niveau du total d'ECTS en L1, ne permettant pas, sur la base des informations du dossier, d'obtenir les 180 ECTS nécessaires à l'issue des trois années.

- Recommandations pour l'établissement :

De manière générale, la mention *Physique* est une formation proposant un volume important d'heures d'enseignements, mais sans pour autant donner aux travaux pratiques la place que le domaine disciplinaire concerné pourrait laisser espérer. À ce constat s'ajoute un manque de lien entre les portails d'entrée et la suite de la formation en deuxième année, et au final il serait utile de revoir la cohérence des enseignements de la discipline tout au long des trois années de licence. L'absence d'UE de stage constitue par ailleurs une lacune très dommageable, qui devrait être prise en considération afin de valoriser le lien avec le monde professionnel.

Il serait souhaitable, à l'avenir, de veiller à une meilleure présentation du dossier, qui en l'état montre des incohérences (par exemple le total des ECTS au semestre 1 et 2 devrait être respectivement de 30, ce qui suivant le portail considéré ne semble pas être le cas au vu des tableaux des maquettes fournis) qui limitent la capacité à porter un jugement complet sur la mention.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE MENTION PHYSIQUE**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

Le Président

Pr Mohamed ROCHDI